



## C'est quoi ?

Parcoursup est une plateforme nationale qui permet aux élèves de Terminale et aux étudiants en réorientation de formuler des vœux sur 17 000 formations post-bac.

**Nouveauté 2021 : les écoles nationales vétérinaires, MP2I (maths, physique ingénierie et informatique) et ECG (économique et commerciale option générale), Sciences PO seront accessibles via Parcoursup. Ainsi que la possibilité de candidater directement en licence professionnelle, grâce à la réforme des DUT, qui deviennent des bachelors universitaires de technologie (BUT).**

Attention, il reste quelques formations du supérieur qui ne sont pas sur Parcoursup, renseignez-vous !



## Pour qui ?

Pour tous les élèves en terminale et les étudiants en réorientation.



## Quand ?

- **A partir du 21 décembre 2020**, vous découvrirez les établissements et les formations présents sur la plateforme, les dates des portes ouvertes, le programme des formations, les compétences attendues, les critères d'examen du dossier, frais de scolarité... tout y est !
- **Ouverture le 20 janvier 2021.**
- **Jusqu'au 11 mars 2021**, saisir tous les vœux car après, vous ne pourrez plus en ajouter.
- **Jusqu'au 8 avril 2021**, compléter le dossier et valider définitivement les vœux qui vous intéressent toujours.

## Pour m'accompagner dans mes vœux :

<http://www.terminales2020-2021.fr/>

- Le site de l'ONISEP pour des conseils et des informations utiles pour construire votre projet.
- Votre professeur principal.
- Le conseiller d'orientation au sein de votre établissement scolaire, le PSY-EN.
- Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de votre ville ou de votre secteur.

## Les nouveautés 2021

Parcoursup 2021 tient compte de la réforme du lycée et du baccalauréat, et des modifications apportées par le premier confinement :

- Les bulletins scolaires (ceux de la classe de première et les 2 trimestres ou le 1 semestre de la classe de Terminale).
- Les résultats à l'épreuve anticipée de français, donc la moyenne arrêtée par le jury en juin 2020.
- Les notes des évaluations des E3C et des EC (épreuves passées ou en contrôle continu)
- La note finale de la 3ème spécialité abandonnée en Terminale.

En fonction des aménagements dus à la crise sanitaire.

## Je fais quoi ?

Plusieurs étapes à ne pas négliger :

- Les civilités, on indique toutes les coordonnées (e-mail et téléphone) de l'élève, des représentants 1 et 2 afin d'être alerté lors des points d'étape et des réponses
- Le CV, pour montrer tous ses talents et compétences dans tous les domaines (associatifs, sportifs, culturels, stages, jobs, engagement citoyen ou au sein de l'école...)
- On vérifie la scolarité
- On recherche ses formations grâce à un moteur de recherche, on visualise sur une carte et on consulte la fiche de présentation (attendus, programme, poursuite d'études...)
- On saisit ses vœux et on rédige sa lettre de motivation... On ne la néglige pas, car c'est elle qui fera la différence face à une autre candidature. Elle est lue !



**ON N'OUBLIE PAS DE VALIDER SES VŒUX !**

## Combien de vœux ?

On peut faire 10 vœux dans une formation donnée (BTS, DUT, CPGE, IFSI, Licence, écoles spécialisées ...) et 20 sousvœux dans une formation sur un établissement donné...donc, on ne se censure pas !

Pour les IFSI (école d'infirmière), vous ne pouvez rentrer que 5 vœux

## Je suis en situation de handicap ?

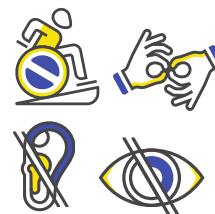
Je prends contact avec le référent handicap de l'établissement où je souhaite postuler, afin de me renseigner si l'établissement peut m'accueillir ou adapter son enseignement à ma problématique (nom et coordonnées indiqués sur la fiche de présentation de l'établissement).

Je remplis ensuite la rubrique « Handicap-problème de santé, besoins spécifiques », la fiche de liaison.

**Cette fiche reste confidentielle lors de l'examen de votre demande et ne sera transmise que lors de votre inscription définitive.**

## Je suis un artiste, un sportif ?

Je remplis la fiche « statut spécifique ».



## Et après ?

Le 8 avril 2021 on valide définitivement tous les vœux et on attend les premières réponses à partir du 27 mai 2021

## Mon enfant salarié veut reprendre des études ?

Pour les bacheliers qui ont souhaité partir dans la vie active, il existe Parcours+ qui leur permet de valoriser leurs expériences professionnelles pour reprendre des études ou suivre une formation.

<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/parcoursplus-info>

## Je veux faire une pause ?

Vous avez le bac en poche, mais vous ne voulez pas enchaîner immédiatement avec les études supérieures ? L'année de césure vous permet de faire une pause dans votre parcours, tout en vous garantissant le statut d'étudiant. Faites vos vœux et remplissez la fiche « année de césure », en expliquant et motivant votre projet.

Vous pouvez partir pour 6 mois ou un an, puis intégrer la formation que vous avez choisie. **Attention, l'établissement qui vous reçoit peut refuser.**

Pendant cette période, vous avez le statut d'étudiant, ce qui vous permet de signer des conventions de stage, d'intégrer cette période dans votre parcours étudiant (rapport de stage, soutenance...) et de pouvoir maintenir votre bourse si le chef d'établissement le valide.